

**645 - Co-financement d'établissements culturels**

**645 - Co-financement d'établissements culturels  
- Propositions financières - Budget primitif 2019**

**Rapport n° CD/2018/104**

**Service Chef de file :**

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Il est proposé de décider d'apporter des aides à Archéologie Alsace, au Mémorial de l'Alsace-Moselle et au musée Lalique, pour favoriser une dynamique autour d'un patrimoine, d'une histoire et d'une mémoire partagés, représentatifs de l'Alsace, et indispensables au maintien du lien social.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de l'inscription au budget primitif 2019 d'un crédit de 1 442 000 € pour le co-financement de ces établissements culturels.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	64510	F	Archéologie Alsace	806 000,00	583 700,00
D	64510	I	Archéologie Alsace	0,00	222 300,00
D	64520	F	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	87 883,00	81 000,00
D	64520	I	Mémorial Alsace Moselle et mémoire	13 584,50	0,00
D	64530	F	Musée Lalique	520 000,00	520 000,00
D	64530	I	Musée Lalique	0,00	35 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>1 427 467,50</b>	<b>1 442 000,00</b>

Dans le contexte actuel de tensions économiques et sociales, le maintien du lien social peut être favorisé par un important travail de mémoire, de médiation et de transmission de la mémoire et de l'histoire.

C'est pourquoi le Département entend favoriser une dynamique autour d'un patrimoine et d'une histoire partagés, pour développer la connaissance, au plus près des habitants, sur tous les territoires bas-rhinois.

Pour cela, le Département soutient en particulier trois établissements culturels :

- **Archéologie Alsace**, en lien avec le Département du Haut-Rhin, pour favoriser la connaissance, au plus près des habitants, des chantiers archéologiques de leurs territoires pour mieux appréhender l'histoire de l'Alsace ;
- Le **musée Lalique**, pour favoriser l'accès à la culture et à la richesse du patrimoine départemental industriel et artistique, y compris en milieu rural ;

- le **Mémorial de l'Alsace-Moselle**, pour expliquer la diversité des situations auxquelles ont été confrontés les Alsaciens durant les conflits contemporains, et la construction européenne.

L'offre de ces établissements contribue au rayonnement, à l'attractivité de l'Alsace, et au développement économique et touristique de ses territoires.

Par leur implication conjointe dans Archéologie Alsace et le Mémorial de l'Alsace Moselle, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin œuvrent pour une politique culturelle commune, au service de tous et de l'Alsace.

## **64510 – Archéologie Alsace**

Crédits proposés au BP 2019 : 806 000,00 €

L'année 2018 a été marquée par un très haut niveau d'activité d'archéologie préventive, tant en diagnostic qu'en fouilles. En matière de fouilles préventives, l'année est marquée par un investissement conséquent sur l'emprise du Contournement Ouest de Strasbourg. Le groupement de service public formé avec l'Institut National de Recherches en Archéologie Préventive (INRAP) a permis de remporter près de la moitié des opérations engendrées par le tracé.

Ce niveau d'activité a requis une augmentation sensible de l'effectif contractuel, et l'établissement a atteint ses limites structurelles. L'année 2019 doit permettre de revenir à un niveau d'activité plus conforme aux capacités de l'établissement, de traiter les données acquises et de reprendre des projets de fond.

L'année sera également marquée par l'achèvement de la réflexion sur l'exercice des missions déléguées par les collectivités départementales par la formalisation d'un nouveau projet d'établissement.

Les ressources propres de l'établissement lui assurent une autonomie financière de 75 %, pour le fonctionnement. La dotation des Départements se monte à 1,3 M€ pour un budget primitif de 6,8 M€, soit environ 1/5 du budget. Cette dotation assure le financement des missions d'intérêt général de l'établissement (conseil aux aménageurs, conservation des collections, politiques éducative et culturelle, mise en valeur du patrimoine, communication et recherche), hors archéologie préventive (diagnostic et fouilles).

Pour 2019, il est proposé que les contributions départementales soient scindées en deux parties, une dotation de fonctionnement et une dotation d'investissement.

Pour le Bas-Rhin, cela se traduit en 2019 par 557 700 € qu'il est proposé de décider d'affecter au fonctionnement et 222 300 € à l'investissement.

Archéologie Alsace conduit, par ailleurs, des actions sur des collections et des sites archéologiques dont le Département est propriétaire. Pour 2019, il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 26 000 € pour l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique de Mutzig-Rain (-100 000 ans), dont l'intérêt scientifique revêt une dimension européenne. L'approche éducative et pédagogique favorise une combinaison pluridisciplinaire originale, mêlant histoire, sciences et vie de la terre, en partenariat avec le collège du secteur. Par ailleurs, il est proposé qu'un travail soit également engagé sur les collections archéologiques du château du Haut-Koenigsbourg.

Enfin, Archéologie Alsace participe au réseau départemental d'ingénierie publique (axe 610) et apporte ainsi une ingénierie de proximité, adaptée aux besoins des Communes et intercommunalités.

## **64520 – Mémorial Alsace-Moselle et mémoire**

Crédits proposés au BP 2019 : 81 000 €

Ouvert en juin 2005, le Mémorial de l'Alsace-Moselle (MAM) a pour ambition de permettre la compréhension de l'histoire de l'Alsace-Moselle, de 1870 aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, avec une ouverture sur la construction européenne.

Le MAM est géré par un syndicat mixte qui regroupe la Région (50 % de la contribution statutaire), les Départements du Bas-Rhin (20 %), du Haut-Rhin (10 %), la Communauté de Communes de la Haute Bruche (10 %), chacun participant au fonctionnement de l'établissement, qui génère également des recettes via la billetterie et la boutique. La fréquentation du site s'est élevée à plus de 48 000 visiteurs (dont environ 40 % de scolaires) d'octobre 2017 à septembre 2018.

Il est proposé que l'objectif du Département pour 2019 soit d'accompagner cet équipement repensé via l'adoption d'un nouveau document d'orientation stratégique, l'ouverture sur son territoire, le développement des visites du public de proximité et son intégration dans la politique culturelle et touristique du Département.

Il est proposé de décider d'inscrire 81 000 € en crédits de fonctionnement, comprenant la contribution statutaire du Département au Syndicat mixte (67 883 €) et une subvention de fonctionnement complémentaire (13 117 €).

## **64530 – Musée Lalique**

Crédits proposés au BP 2019 : 555 000 €.

Les crédits proposés doivent permettre au Département de soutenir le fonctionnement du musée Lalique, dont l'ambition est de toucher un public toujours plus large, y compris dans des territoires éloignés des grandes villes, et de développer, partout, la culture comme vecteur de lien social, en participant au développement de ce territoire rural alsacien.

Membres du Syndicat mixte du musée Lalique, le Département et la Région financent à parité le budget de fonctionnement du musée, les contributions de la Commune et de la Communauté de Communes étant quant à elles fixes (respectivement 10 500 € et 24 500€ annuels). Il est proposé que la part du Département s'élève à 520 000 € en fonctionnement pour 2019 – stable par rapport à 2018.

Le musée représente un levier pour le développement du territoire et pour le bassin d'emploi : l'ouverture de deux hôtels restaurants (la Villa René Lalique en 2015, puis le Château Villa du Hochberg en 2016) y contribue en attirant une nouvelle clientèle. C'est un véritable panel d'offres touristiques qui est ainsi désormais disponible sur le secteur (musée Lalique, autres sites culturels, hôteliers, restaurateurs, sentier des verriers, etc.) et qui concourt à son développement économique.

Il est également proposé de décider d'inscrire 35 000 € de crédits en investissement qui correspondent au soutien du Département à diverses dépenses d'équipement courant du Syndicat mixte. Il s'agit d'achats amortissables ne pouvant émarginer comptablement sur des crédits de fonctionnement.

En lien avec ces établissements, il est proposé que l'objectif 2019 du Département soit de continuer de rendre accessible à tous le patrimoine et la mémoire, qui constituent l'un des fondements de l'identité alsacienne. Le sentiment d'appartenance qui unit les citoyens repose en effet sur un socle : celui de leur histoire commune.

La poursuite de ces politiques est possible d'après l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, réunie le 29 novembre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 645 – Co-Financement d'établissements culturels.*

*Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :*

- à Archéologie Alsace, une contribution de 557 700 € pour des dépenses de fonctionnement 2019 ;*
- à Archéologie Alsace, une contribution de 222 300 € pour des dépenses d'investissement 2019 ;*
- à Archéologie Alsace, une subvention d'un montant de 26 000 €, pour la valorisation scientifique du site de Mutzig et des collections archéologiques du Haut-Koenigsbourg ; cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier des opérations ;*
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une contribution de 67 883 € pour ses dépenses de fonctionnement 2019, ainsi qu'une subvention complémentaire d'un maximum de 13 117 €, sur présentation d'un rapport financier, pour ces mêmes dépenses ;*
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2019 ; cette contribution sera versée en deux fois (un acompte forfaitaire de 430 000 € et le solde au vu du compte administratif) ;*
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une subvention de 35 000 € pour ses dépenses d'investissements 2019, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY